



La société FAC-JD propose une formation de **7 heures** à **PARIS** le **1**<sup>er</sup> **décembre 2016** de 9h à 17h 30







Frédéric FRISCH Notaire



#### **Synopsis:**

Le crédit est un outil de création de richesse fondamental dans la gestion de patrimoine. Pour autant, le prêt bancaire n'est pas le seul passif patrimonial que l'on peut rencontrer. En effet, des situations juridiques telles que le quasi-usufruit ou le paiement différé et/ou fractionné constituent des passifs à comprendre et surtout à maîtriser.

Qui dit passif, dit débiteur et créancier. L'approche patrimoniale ne peut occulter ce dernier qui dispose de droits plus ou moins importants. La principale prérogative dont dispose le créancier réside dans sa capacité à accepter ou à refuser l'octroi du prêt. Sa décision est très souvent conditionnée à la garantie qui sera offerte. Le conseil en gestion de patrimoine se doit donc de connaître, comprendre et maîtriser toutes les garanties au travers de leurs conséquences juridiques mais également de leur coût.

#### Durée:

■ 1 jour (7 heures) de 9h00 - 12h30 / 14h00 --17h30

#### Dates et Lieux de formation :

■ le 1<sup>er</sup> décembre 2016 : ESPACE DIDEROT, 10 rue Traversière 75012 PARIS

#### <u>Public concerné =</u>

- CGPI;
- CGP de banque et compagnie d'assurance ;
- Notaires :
- Experts comptables;
- Avocats

#### Objectifs de la formation =

- Approfondissement et actualisation des connaissances Perfectionnement ;
- Savoir mettre en pratique les connaissances techniques;

#### Modalités administratives et financières :

Le prix de la formation est de 350 € (Trois cent cinquante euros HT), TVA à 20% en plus, soit 420 € TTC.

Ce prix comprend, la participation aux formations, la remise d'une documentation technique, les pauses.

Ce prix ne comprend pas les frais de restauration et d'hébergement.

Le prix est à régler lors de l'inscription.

Une facture valant convention simplifiée de formation et une attestation de présence sera remise aux participants.



#### Plan de la formation

#### Partie I : détermination du coût de fabrication de l'épargne personnelle d'un dirigeant

- 1. Rappel de la distinction entre le régime social des travailleurs salariés et non salariés
- 2. Chiffrage du coût social
- 3. Chiffrage du coût fiscal
- 4. Présentation de la grille d'analyse universelle

#### Partie II. Identifier les dettes patrimoniales

- 1. L'effet de levier du crédit bancaire
  - a. Pour l'investissement patrimonial
  - b. Pour l'investissement professionnel (acquisition de parts sociales/actions)
- 2. La créance de restitution et le quasi-usufruit
  - a. Le droit du nu-propriétaire de demander caution
  - b. Le quasi-usufruit vu par la jurisprudence civile et fiscale : distinction entre quasiusufruit légal ou conventionnel
  - c. La convention de quasi-usufruit : une condition nécessaire mais pas suffisante
- 3. Le paiement différé et/ou fractionné
  - a. Fonctionnement
  - b. Application chiffrée
  - c. L'indispensable garantie à fournir
- 4. La garantie de passif

#### Partie III. Identifier et chiffrer le cout des garanties envisageables

- 1. L'hypothèque
  - a. Conséquences juridiques
  - b. Tarif
- 2. Le privilège de prêteur de deniers
  - a. Conséquences juridiques
  - b. Tarif
- 3. Le nantissement
  - a. Que peut-on nantir?
  - b. Conséquences juridiques
  - c. Focus assurance vie : comparaison entre nantissement et délégation de créance
  - d. Intervention du conjoint/partenaire
  - e. Tarif
- 4. Le cautionnement
  - a. Conséquences juridiques
  - b. Cautionnement donné par les associés
  - c. Cautionnement donné par la société
  - d. Tarif



- 5. Le crédit-bail et le lease-back
  - a. Présentation et Conséquences juridiques
  - b. Tarif
- 6. La fiducie
  - a. Présentation et Conséquences juridiques
  - b. Tarif

#### Partie IV. Comprendre et maitriser les situations particulières

- 1. Le financement d'un droit démembré (usufruit ou nue-propriété)
- 2. Le financement de parts de SCPI
- 3. Le financement professionnel
- 4. Passif et ISF
  - a. Les dettes déductibles
  - b. Les dettes non déductibles

Chaque point sera abordé de manière schématique et pratique. Une documentation pratique complète qui fera la synthèse de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine administrative, sera remise aux participants.

Des fichiers Excel, permettant de faire des simulations seront également fournis.



### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

À retourner à

FAC Jacques DUHEM

38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63500 ISSOIRE

Participants					
NOM					
Prénom					
Téléphone					
Adresse électronique					
Participera à la formation qui aura lieu :  ☐ à PARIS le 1 <sup>er</sup> décembre 2016					
Facturation					
Entreprise/Société					
SIRET					
Adresse					
CP - VILLE					
Montant					
_					-
		TOTAL HT		Total TTC	
		350 €		420€	
Règlement					
La formation est réglée par :  Chèque  Virement sur le compte*					
* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308  ATTENTION: L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement, une confirmation vous sera alors adressée par mail.					



### Le lieu de formation

### **Espaces Diderot (CFPN)**

10 rue Traversière 75012 PARIS Tel : 01 40 26 40 00

#### Gare de Lyon et Gare d'Austerlitz RER A et D

Métro 1 Gare de Lyon (sortie 1 – Bd Diderot)

Métro Gare de Lyon (Sortie 13 – Rue Van Gogh)

Bus: 20 / 54 / 57 / 61 / 63 / 65 / 87 / 91

Parkings: Lyon-Diderot / 198 Rue de Bercy

Effia / 2 rue Traversière





